

COMMUNE DU POET
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU jeudi 06 juillet

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Date de convocation : 30 juin 2023

LE 06 juillet 2023 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRÉSENTS : Alain MONTAY, Jean-Christophe SIMON, Agnès REY, Geneviève GIVAUDAN, Thimothée BLANC, Michelle JOLIVET, Pauline CHABOT, Laurence DUVOULDY, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON

REPRÉSENTÉS : Thierry Juestz d'inglemarre par thimothée Blanc - Jean hubert Ferret par Agnès Rey - Marie Anne Guichard par Geneviève Givaudan

Absents : Bernard NEAU - Audrey Belhia.

Secrétaires de séance : Bruno Baillon

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno Baillon

Approbation du PV du 30 mai 2023 : Unanimité

Rajout délibération : création de poste agent technique : Favorable à l'unanimité

<i>Intitulé</i>	2– Devis grange neuve
<i>Présentation</i>	Lors du lancement du marché, les travaux de réseaux secs n'ont pas été prévus car la commune attendait l'aval du syme. Ces derniers sont passés pour préparer les travaux sur les parties privatives et la commune doit les réaliser sur la partie publique. Il est proposé d'effectuer les travaux cette année en supplément des travaux engagés pour un montant 26 939.70€ HT. Le prix correspond au prix des appels d'offre et cette solution sera moins onéreuse que d'ouvrir à nouveau la route l'année suivante alors que la voirie sera déjà réalisée. Un autre devis est proposé pour les travaux sur la route nationale de 25 590€ HT.
<i>Débats</i>	1 ^{er} devis : Étude Syme pas finalisée, on ne va pas attendre car obligation de rouvrir la route dans ce cas. 2 ^{ème} devis : eaux usées passent sur terrain de M. SARRADON : il faut sortir ces réseaux du terrain privé Coût supplémentaire 25600€ H.T. Accord de la DDT pour ce chantier.
<i>Vote</i>	13 pour



<i>Intitulé</i>	3 – Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie
<i>Présentation</i>	<p>Une consultation a été lancée sur la plateforme pour les travaux de voirie 2023. Voir tableau d'analyse commission travaux du 05/07</p> <p>Proposition :</p> <p>Bs VOIRIE pour 35 544 € TTC > 29 050€ HT</p> <p>Routière du midi pour 41 208.24€ TTC > 34 340.20€ HT</p> <p>Colas pour 41 190€ TTC > 34 325.00 € HT</p>
<i>Débats</i>	Choix BS Voirie (moins disant)
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	4 – Buvette piscine
<i>Présentation</i>	<p>Il est proposé de vendre à la piscine des boissons et des glaces.</p> <p>Il convient de valider la liste des glaces et des boissons et d'en fixer le prix</p>
<i>Débats</i>	<p>Buvette en régie</p> <p>Frigo prêté par un adjoint</p> <p>Tarifs glaces et boissons suivant tableau présenté</p>
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	5 – Formation de secrétaire de mairie
<i>Présentation</i>	<p>L'AMF et le CDG propose aux collectivités de former 140 heures des secrétaires de mairie pour des remplacements sur le département.</p> <p>Le secrétariat est favorable à former une personne.</p> <p>Une délibération doit être prise pour signer la convention.</p>
<i>Débats</i>	Pas de coût financier pour la commune, uniquement temps de la secrétaire générale pour la formation.
	13 pour

<i>Intitulé</i>	6 – Emprunt budget eau
<i>Présentation</i>	<p>Un emprunt de 120 000€ est nécessaire pour financer les travaux de réseau de grange neuve et la rénovation des bassins.</p> <p>Voir tableau comparaison des prêts</p>
<i>Débats</i>	<p>4 offres</p> <p>(AFL = adhésion 15K€ à vie)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Banque des territoires 3.75% ou AFL : 3.86% - Durée de 15 ans = proposition mise au vote - La commune ne remplit pas les conditions de la banque des territoires donc choix de l'AFL - AFL= on peut régler l'adhésion sur 5 exercices
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	7 – Emprunt budget général
<i>Présentation</i>	Afin de réaliser les travaux du chemin de grange neuve, un emprunt de 250 000€ est nécessaire. Voir tableau comparaison des offres
<i>Débats</i>	15 ans AFL : 3.86% proposition
<i>Vote</i>	1 abs, 12 pour

<i>Intitulé</i>	8 – Convention intervention prévention des risques
<i>Présentation</i>	Une convention a été prise avec le CDG pour l'intervention des assistants de prévention. Il convient de prendre une nouvelle convention de 12 jours maximum. Ces jours peuvent être utilisés à la convenance de la commune pour tout type d'intervention (Mission AP, mise à jour DU, évaluation RPS, mise en place d'actions de sensibilisations, Formations, analyse accidents de service, analyse des environnements de travail, accompagnement aux reclassements, aide au montage de dossiers pour comité social Territorial, élaboration des fiches de risques avec l'infirmière de santé au travail...)
<i>Débats</i>	Ancienne convention= 42h Avec cette nouvelle convention, on aura le choix des thématiques sur lesquelles on veut travailler.
<i>Vote</i>	13 pour
<i>Intitulé</i>	9 – Subvention toiture
<i>Présentation</i>	Suite au dégât de toiture intervenu en septembre dernier à l'immeuble balp, la toiture a été rénovée. Une subvention exceptionnelle peut être demandée au département Frais engagés 62 518.61€ HT
<i>Débats</i>	Incident fin 2022, la toiture a été refaite Demande du fonds secours
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	10 – Formation BAFA apprentie
<i>Présentation</i>	Dans le cadre de la formation des salariés, il est proposé de financer une partie du BAFA à l'apprentie de l'école. BAFA : 750€ prise en charge mairie 450€
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	11 – Remboursement travaux sur le réseau d'eau potable
<i>Présentation</i>	Des travaux ont été effectués par des particuliers sur la partie communale. Le montant des travaux est d'environ 1800€. Il est proposé de lui rembourser les travaux sur la partie communale soit un montant d'environ 700€ sur présentation des factures acquittées.
<i>Débats</i>	Venue Madame Legoff, département (eau) > la commune aurait dû faire les travaux sur la partie publique.
<i>Vote</i>	4 contre, 3 abs, 6 pour

<i>Intitulé</i>	12 – Non-valeur budget général et budget eau
<i>Présentation</i>	Annulation de la dette d'un locataire décédée en 2018 pour un montant de 3307.25€ au budget général (loyer) Annulation dans le budget de l'eau : pour un montant de 275.60€
<i>Débats</i>	Dans le cadre transfert trésorerie Laragne > Sisteron, on doit apurer les non-valeurs
<i>Vote</i>	2 abs, 11 pour

<i>Intitulé</i>	13 – Fusion régie bibliothèque avec régie faibles valeurs
<i>Présentation</i>	Suite au transfert de la trésorerie de Laragne vers Sisteron, il est obligatoire d'ouvrir un compte DFT par régie. La régie bibliothèque n'en en pas, il est donc proposé de la fusionner avec la régie de faibles valeurs (photocopies, location salle et piscine) pour ne faire qu'une et ne pas avoir à ouvrir de compte DFT.
<i>Débats</i>	

<i>Vote</i>	13 pour
<i>Intitulé</i>	14 – Modification régie
<i>Présentation</i>	Suite au changement délibération précédente sur la bibliothèque et la vente de boisson à la piscine, il convient de modifier la régie de faible valeur en ajoutant les derniers éléments.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	13 pour

<i>Intitulé</i>	15 – tarif cantine
<i>Présentation</i>	Le fournisseur de la cantine augmente ses tarifs. Il passe de 4.37€ TTC à 4.64€ TTC pour les maternelles et de 4.64€ à 4.90€ pour les primaires. Frais de transport 8.44€ TTC par jour et frais de fonctionnement en plus. Le tarif est de 4.20€ pour tous, il convient de voir s'il faut l'augmenter.
<i>Débats</i>	Proposition augmentation à 4.50€
<i>Vote</i>	1 contre, 12 pour

<i>Intitulé</i>	16 – Création de poste d'agent technique
<i>Présentation</i>	Une délibération doit être prise pour la stagiairisation d'un agent technique à 28h.
<i>Débats</i>	Discussion pour savoir s'il vaut mieux un contrat de 28 ou 35 h. Le maire indique qu'une des inconnues est le maintien à long terme de la 4 ^{ième} classe de l'école Agent contrat aidé = fin contrat fin octobre
<i>Vote</i>	2 contre, 4 abs, 7 pour

La séance est levée à 20h27



Divers :

- Parc solaire : superficie 11 ha, le numéro des parcelles concernées est à donner par le porteur du projet
- Carburant : voir tableau
- Inventaire de l'atelier > à faire à la mauvaise saison
- Achat parasols piscine
- Réunion publique SDF début septembre
- Travaux Grange Neuve :
 - o Les réseaux eaux usées sont sur les terrains d'un particulier > les sortir (coût : 25K€)
 - o A prévoir reprise trottoir devant église
- Prévoir reprise Trottoir aux Donnets

Le secrétaire de séance – Bruno Baillon

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Baillon', with a long horizontal stroke extending to the right.



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres en

exercice:

15

Présents :

10

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du jeudi 06 juillet 2023

Le six juillet deux mille vingt-trois, l'assemblée régulièrement convoquée le 03/07/2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges PAPEGAY (LE POËT)

Sont présents : Monsieur Georges PAPEGAY (LE POËT), Madame Pauline CHABOT (LE POËT), Madame Agnès REY (LE POËT), Madame Geneviève GVAUDAN (LE POËT), Monsieur Bruno BAILLON (LE POËT), Monsieur Alain MONTAY (LE POËT), Monsieur Thimothée BLANC (LE POËT), Madame Michelle JOLIVET (), Monsieur Jean-christophe SIMON (), Madame Laurence DUVOULDY (LE POËT)

Représentés : Madame Marie-Anne GUICHARD (LE POËT) par Madame Geneviève GVAUDAN (LE POËT), Monsieur Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE (LE POËT) par Monsieur Thimothée BLANC (LE POËT), Monsieur Jean-hubert FERRET () par Madame Agnès REY (LE POËT)

Absents et excusés : Monsieur Bernard NEAU (Mairie du Poët), Madame Audrey BELHIA ()

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BAILLON (LE POËT)

DE_066_2023 - Tarif pour la vente de produits à la buvette de la piscine municipale

Monsieur le Maire propose de vendre des boissons à la buvette de la piscine et de le rajouter dans la régie "produits de faibles valeurs" et d'en fixer les prix.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** le Maire à modifier la régie "produits de faibles valeurs" pour y ajouter la vente de boisson et de glace à la buvette
- **Fixe** les prix suivants:
 - Boisson canette 33 cl : coca cola, oasis, orangina, ice tea 2€
 - Bouteille d'eau 50 cl 1€
 - Café 1€
 - Glaces
 - magnum 2.50€
 - Cone 2€
 - glace eau fantaisie 2€
 - Glace à l'eau tube 1€
- **Précise** que les droits de vente tels que définis ci-dessus sont perçus dans le cadre de la régie "produits de faibles valeurs" et qu'un arrêté de régie déterminera les modalités

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

RF
GAP

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

005-210501037-DE_066_2023-DE

Le Maire
Georges PAPEGAY



RF
GAP

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/07/2023
005-210501037-DE_066_2023-DE